Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 88 (1952)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIIIe ANNÉE - No 35 18 octobre 1 9 5

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Congès des Instituteurs allemands.* — **Vaud :** *Voyage spécial en flèche rouge.* — *Congrès jusassien de Delémont.* — *Université populaire de Lausanne.* — *Aux membres de l'Association suisse en faveur des enfants déficients.* — *Journée des paroissiennes.* — *Le canton de Vaud.* — **Genève :** *U. I. G. D. : Convocation.* — *Groupe des jeunes.* — *U. A. E. E. : Convocation.* — *Groupe d'échanges.* — *Société genevoise de T. M. et R. S.* — **Neuchâtel :** *Fonds spécial S. P. N.* — *Cours de perfectionnements.* — *Mise au concours.* — **Jura bernois :** *Brevet secondaire.* — **Communiqué :** *XIVe camp de chefs des Unions cadettes romandes.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : **D. Lasserre :** *La crise zuricoise de 1436 à 1450.* — **Lucien Girardet :** *L'obsession du style chez Ramuz.*

Partie corporative

CONGRÈS DES INSTITUTEURS ALLEMANDS

Berlin, juin 1952

Le Congrès des Instituteurs allemands s'est tenu à Berlin du 5 au 7 juin de cette année. En choisissant l'ancienne capitale comme lieu de leurs assises annuelles, nos collègues de l'Allemagne de l'Ouest ont fait preuve de courage et de solidarité. De courage d'abord ; n'oublions pas qu'autour de Pentecôte, la tension entre les Alliés et les Russes était à son point culminant, et que la grande presse de chez nous était remplie du récit des nombreux incidents entre occupants (attaque d'un avion français dans le « Corridor », blocus par les Anglais de l'émetteur T.S.F. occupé par les Russes, etc.). Plusieurs associations nationales allemandes ou internationales qui, elles aussi, devaient se réunir à Berlin ont préféré y renoncer et sont allées siéger ailleurs. Courage aussi de la part des Berlinois qui acceptèrent, dans ces circonstances difficiles, d'organiser une manifestation d'une si grande envergure sans savoir si le passage serait libre à l'aller... et au retour.

Preuve de solidarité aussi envers les collègues de Berlin qui vivent, travaillent et luttent dans une atmosphère obsidionale très caractéristique et je me souviens avec quelle insistance, aux deux précédents congrès, les représentants de la grande ville avaient exhorté leurs collègues à la choisir, pour apporter aux éducateurs de là-bas un encouragement réel et aussi pour montrer à « ceux d'en face » ce qui avait été réalisé sur le plan syndical comme sur le terrain pédagogique dans l'Allemagne de l'Ouest. Ayons encore devant les yeux le fait que Berlin a été terriblement bombardée, que sur quatre maisons, trois au moins ont été complètement ou presque complètement détruites ; sur ces trois, une est reconstruite plus ou moins en entier, la seconde n'a qu'un rez-de-chaussée et la dernière aligne des tas de briques qui la constituaient.

Ce n'est donc pas une petite affaire d'organiser une réunion qui voit accourir environ 2000 membres, de prévoir les vivres et le logement, ainsi que les salles de réunion. Car en dehors des délégués qui représentent les 17 associations d'Etats (chacune jouissant, comme les sections de la S.P.R. d'une très large autonomie et chacune éditant son journal ou même ses journaux), nos collègues se groupent, par dessus les frontières d'Etats en Fach und Arbeitsgruppen auxquels se rattachent et collaborent tous ceux qui s'intéressent à une branche particulière de l'enseignement ou de l'action corporative ; ils profitent du congrès pour se réunir en séances de travail ; il y a une vingtaine de ces groupements, par exemple celui des jeunes instituteurs, celui de l'éducation physique, celui des écrits pour la jeunesse, celui des constructions scolaires, celui des maîtres enseignant la religion réformée et celui des maîtres qui enseignent la religion catholique, etc., etc.

Et le Congrès eut lieu, organisé à la perfection. Nonobstant les articles de nos journaux qui dépeignaient la frontière des zones d'occupation comme étant à feu et à sang, les instituteurs et institutrices allemands se sont rendus nombreux à Berlin, souvent en autocar ; le passage fut très facile, et personnellement, j'ai pénétré à plusieurs reprises dans Berlin-Est, à pied, en autobus, en métro, sans avoir été inquiété, sans avoir à montrer des papiers et sans avoir vu sur la ligne de démarcation un douanier, un policier ou un soldat. Mais cela est une autre histoire...

Le rapport du comité central signale que l'association a continué de prospérer et qu'elle compte actuellement près de 80 000 membres (environ les deux tiers de l'effectif total). Il s'agit là de la **Communauté des Associations d'Instituteurs allemands** (Gemeinschaft Deutscher Lehrerverbände). Sauf les Baravois, ils sont affiliés à la Confédération générale du travail sous le nom de **Syndicat de l'Education et de la Science.** Ils reçoivent ainsi un précieux appui de l'ensemble des syndiqués qu'ils intéressent à tous les problèmes de l'éducation, problèmes matériels aussi bien que spirituels ou moraux. De plus, pour renseigner aussi largement que possible l'opinion publique sur tout ce qui préoccupe le corps enseignant, le syndicat a créé un **service de presse** qui communique à presque tous les journaux quotidiens du pays des informations intéressantes qui sont publiées et commentées et atteignent ainsi directement le grand public.

Deux des séances du congrès m'ont paru spécialement remarquables : la première fut la séance solennelle d'ouverture au Théâtre Titania où se firent entendre le secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, le bourgmestre de Berlin, Reuter, et, comme orateur principal, M. André Philip, député à la Chambre française, sur les **Tâches de l'Educateur dans le cadre de la pensée européenne.** Je ne citerai que sa conclusion : « Nous sommes embarqués, au milieu de la tempête, sur un même bateau et nous coulerons tous si nous ne trouvons pas rapidement le moyen de collaborer avec le même cœur et avec le même rythme. »

L'autre séance qui m'a fait aussi une profonde impression est celle où le premier vice-président, Rodenstein, professeur à l'Ecole normale

de Brunschwig, présenta son rapport sur **Les principes d'une nouvelle conception de l'éducation allemande** (Grundsätze der Neuformung des deutschen Bildungswesens). Cette communication, commencée après deux heures de séance, vers 11 heures, dura jusqu'à 13 h. et demie, écoutée avec une attention sans relâche et fréquemment interrompue par des applaudissements. Et si j'ai pensé alors avec sympathie à notre habitude romande d'imprimer et de distribuer le rapport avant le congrès, j'ai admiré la discipline de l'auditoire et surtout le talent du conférencier qui a su soutenir l'intérêt au long de son exposé. Après avoir défini les méthodes et les buts de son travail, l'orateur se livre à une critique approfondie de l'état actuel de l'éducation allemande et cherche à convaincre ses auditeurs que la réforme de l'enseignement doit être le problème No 1, non seulement des éducateurs, mais du peuple tout entier ; il énonce ensuite les principes qui devraient diriger cette réforme du jardin d'enfants à l'Université et esquisse la figure du maître de l'avenir. La place me manque ici pour donner même un résumé de cette magistrale synthèse. J'espère prochainement en donner une idée plus complète.

Je ne voudrais pas manquer de dire encore tout le plaisir qui nous fut offert dans une soirée spécifiquement berlinoise et surtout de remercier nos collègues allemands de toutes les attentions dont ils entourèrent leurs hôtes étrangers.

G. W.

VAUD

VOYAGE SPÉCIAL EN FLÈCHE ROUGE

(Voir Educateur du 11 octobre)

Horaire	Aller		Retour	
Lausanne	dép.	5.47 (quai 4)	Bâle	dép. 18.17
Renens	»	5.52	Yverdon	21.11
Bussigny	»	5.55	Cossonay	21.31
Cossonay	»	6.00	Eclépens	21.26
Eclépens	»	6.06	Cossonay	21.30
Chavornay	»	6.11	Bussigny	21.36
Yverdon	»	6.20	Renens	21.39
Concise	»	6.31	Lausanne	arr. 21.44
Choindez	»	9.37		
Laufon	»	11.50		
Bâle	arr.	12.10		

Le repas de midi est prévu au Buffet de la gare à Bâle (facultatif). Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, les personnes inscrites non acceptées seront avisées par circulaire les 20 et 21 octobre.

Le Comité S.P.V. *M. Ray.*

CONGRÈS JURASSIEN DE DELÉMONT

11 et 12 octobre 1952 : deux grandes journées pour nos collègues du Jura. Le soussigné a eu l'honneur d'y représenter la S.P.V. en compagnie de déléguées et de délégués de Genève et de Neuchâtel. En

leur nom et par la voie du bulletin, il se fait un plaisir de remercier encore une fois très vivement la section jurassienne de son accueil si chaleureux. L'hospitalité de nos collègues du Jura n'est pas un vain mot. Nous en avons eu maintes preuves samedi et dimanche et avons senti vibrer intensément « l'âme du Jura ».

Le rapport, Application des méthodes nouvelles à l'école jurassienne, dû à la plume de MM. Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, et Cramatte, instituteur à Saint-Ursanne, est un modèle. Je ne me permettrai pas de le présenter aux lecteurs du Bulletin : cela est du ressort du chroniqueur du Jura. Mais un rapport de ce genre, qui est pratique, qui affirme que l'école est évolution et non révolution, et qui le démontre, qui prouve que l'on peut trouver dans le passé de quoi perfectionner l'avenir, mérite une large diffusion.

Merci donc encore aux collègues du Jura d'avoir fait œuvre éminemment utile en rédigeant ce rapport et en adoptant les thèses que nous aurons certainement l'occasion de lire dans notre journal.

M. C.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

Le nombre des collègues qui a suivi les cours de l'Université populaire de Lausanne dépasse la centaine, ce qui est réjouissant. Pour faire mieux connaître ces cours, en voici la liste :

I. **Arts :** Initiation à l'Art - Art roman. — Histoire de la musique. — Filmologie.

II. **Littérature :** Histoire de la langue française. — Connaissance de quelques œuvres marquantes de la littérature française du XVIe siècle à nos jours. — Littérature romande. — Entretiens sur la poésie contemporaine.

III. **Histoire - Géographie :** Histoire des civilisations. Le moyen-âge. — Problèmes contemporains. Les Etats-Unis aux XIXe et XXe s. — Evolution de l'humanité. Histoire des religions. — Archéologie. — Géographie humaine. — Géographie physique.

IV. **Philosophie - Psychologie :** Introduction à la philosophie. — Philosophie. — Introduction à la philosophie sociale. — Psychologie pratique.

V. **Droit - Economie :** Notions générales de droit. — Droit administratif. — Principes d'économie politique et commerciale.

VI. **Mathématiques - Science :** Mathématiques générales (cours élémentaire). — Mathématiques générales (cours moyen). — Eléments pratiques de mathématiques supérieures. — Géologie. — Introduction à la physique. — Physique (cours supérieur). — Chimie. — Biologie végétale. — Nos oiseaux.

Cours donnés à Vevey-Montreux : Introduction à l'étude du droit. — Connaissance de quelques œuvres marquantes de la littérature française du XVIe siècle à nos jours. — Introduction à la psychologie. — Principes d'économie politique et commerciale.

Secrétariat : rue Pichard 12 (2e étage), Lausanne, tél. 22 43 48. — Heures d'ouverture : de 15 à 19 heures sauf le samedi.

Inscriptions pour les cours de Vevey et de Montreux : Association des Intérêts de Vevey, Pl. de la Gare, Vevey, et Office du Tourisme de Montreux, Grand'Rue 8, Montreux.

YVERDON. - ASSEMBLÉE ORDINAIRE D'AUTOMNE

Présidée par notre collègue A. Cevey, notre section a tenu le 19 septembre une séance bien remplie au cours de laquelle nombre de questions administratives ont été liquidées. M. Ad. Jeanprêtre, le distingué président de la S.P.V., a bien voulu accepter de nous donner des renseignements précis concernant la vie de notre société. Puis ce fut le tour de M. Lucien Girardet, notre collègue primaire-supérieure d'Ecublens qui, pendant une heure, nous entretint de « Notre Ramuz », son livre, qui vient de sortir de presse. Conférence passionnante où un auteur en pleine possession de son sujet nous a fait passer de bien agréables instants.

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION SUISSE EN FAVEUR DES ENFANTS DÉFICIENTS

Ceux d'entre vous qui désirent participer au cours qui sera donné par MM. Monnier et Rouchy, instructeurs des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, sont priés de s'annoncer à M. Babey, Foyer Jurassien, Delémont. Un subside leur sera accordé.

Ce cours aura lieu à la maison d'Education de Vennes sur Lausanne du 20 au 28 octobre (voir *Educateur* du 20 septembre).

Le comité.

JOURNÉE DE PAROISSIENNES

La Commission féminine d'évangélisation de l'Eglise nationale vaudoise a le plaisir d'annoncer qu'elle organise une rencontre de paroissiennes le **dimanche 23 novembre,** à 10 heures, au Chalet des Monts-de-Pully, à la Claie aux Moines ; cette rencontre sera la dernière d'une série de 10 rencontres dans le canton et est spécialement destinée aux personnes qui ne peuvent se libérer en semaine. La Commission espère que de nombreuses institutrices pourront y participer.

Le thème des travaux sera : **Libérée par le pardon, disponible pour la vocation.** Un culte ouvrira la journée.

S'inscrire auprès de Mme Rod, La Cure, **Belmont** s. Lausanne.

Si les inscriptions sont suffisantes, un service d'autocar sera organisé dès la Place du Tunnel.

Le canton de Vaud, par le professeur Charles Biermann (format 16 × 23,5 cm., environ 336 pages).

Ce volume, mis en souscription au Département et qui était soumis à une réserve de publication, paraîtra très prochainement.

Il a été décidé de prolonger le délai de souscription au 25 octobre 1952.

Votre souscription, adressée jusqu'à cette date au bureau des fournitures scolaires, bénéficiera du subside de **Fr. 6.—** qui ramènera donc le prix de cet ouvrage à Fr. 10.— pour vous.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

Notre prochaine **assemblée générale** aura lieu le mercredi 22 octobre, à 16 h. 45 précises, à l'Ecole de Malagnou, salle de l'épidiascope.

Le Comité vous donnera des renseignements sur son activité présente. Ensuite, M. R. Uldry, inspecteur, fera un exposé sur : « L'enseignement de la géographie locale à l'école primaire ».

Nous ne doutons pas que cette séance ne réunisse un aussi grand nombre de collègues que la précédente.

L. W.

U.I.G. DAMES — GROUPE DES JEUNES

Toutes les collègues de notre groupe désireuses d'obtenir des fiches de dictée de 2e, 3e et 4e sont priées de venir trier leur paquet mercredi 29 octobre, à 17 heures, classe de Mlle Epars, à Malagnou.

D. C.

U. A. E. E.

Une assemblée générale de reprise de contact aura lieu

le mercredi 22 octobre 1952, à 16 h. 45

au Restaurant sans alcool de l'Ile, 4, Tour de l'Ile, Salle du 1er étage.

A l'ordre du jour : communications diverses.

Nous vous invitons à venir nombreuses à cette première séance de l'année, qui non seulement sera très instructive, mais vous permettra également de faire entendre votre opinion sur les sujets qui seront débattus.

Nous vous rappelons que le **Groupe d'échange** se réunit le premier lundi de chaque mois, à 16 h. 45, à l'Ecole de St-Antoine. Notre prochaine séance aura donc lieu le 3 novembre. Elle sera consacrée à la confection de jeux de calcul. Matériel nécessaire : cartes postales (ou mieux : images collées sur carton, format 11,5/16 cm. environ), double-décimètre, plume, encre de chine, ciseaux et suffisamment d'enveloppes ou petites boîtes pour soigner chaque jeu.

Toutes les collègues que cela intéresse sont cordialement invitées à se joindre à nous.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. et R.S.

Cours de décoration en papier métallisé pour la table et l'arbre de Noël

On peut encore s'inscrire auprès de M. P. Bonard, quai de l'Ecole de Médecine 10 (tél. 5 34 76), ou à la première séance, le vendredi 24 octobre à 17 h. à l'Ecole du Grütli.

La date de la 2e séance reste à fixer par les participants.

NEUCHATEL FONDS SPECIAL S.P.N.

Créé à l'intention des membres non-affiliés à la V.P.O.D., le Fonds spécial S.P.N. (appellation provisoire) n'a pas encore de statuts fixant son utilisation. Que les collègues que cela concerne ne perdent pas patience ; un projet est à l'étude et leur sera soumis prochainement.

Dans sa séance du 27 septembre, à Corcelles, le comité du Fonds, présidé par M. J.-H. Perrenoud, a pris connaissance des idées émises quant à la destination de la part de cotisation qui lui revient. Si l'unanimité est acquise au sujet du premier but à atteindre, soit la défense de nos intérêts, les idées sont divergentes en ce qui concerne la création éventuelle d'un fonds culturel. Les rapports des représentants de districts reflètent des opinions très diverses à ce sujet, aussi faut-il étudier cette question avec une attention toute particulière si nous voulons des statuts correspondant au vœu de chacun.

Le comité du Fonds, conscient de la tâche qui lui incombe, espère pouvoir compter sur la bonne volonté de tous. C'est à cette condition seulement qu'un travail fructueux pourra être accompli.

F. P.

P.-S. — En début de séance, le comité sus-mentionné s'est constitué comme suit :

Président : M. J.-H. Perrenoud, Corcelles.

Secrétaire des procès-verbaux : Mlle J. Roulet, Les Ponts-de-Martel.

Caissier : M. A. Doldé, Neuchâtel.

Secrétaire-correspondant : M. F. Perret, Boudry.

Assesseurs : M. R. Jéquier, Fleurier ; M. J.-P. Brandt, La Chaux-de-Fonds.

M. R. Hügli, de Travers, représente le C.C.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

L'Ecole normale organise les cours de perfectionnement suivants :

1. **Cours d'histoire suisse,** donné par M. Louis Roulet, professeur au Gymnase cantonal et à l'Ecole normale. Sujet : De la Restauration de 1815 à la Constitution de 1848.

Ce cours aura lieu le lundi de 17 h. 15 à 18 h. au petit auditoire des Lettres de l'Université, du 27 octobre au 22 décembre. Finance d'inscription : Fr. 5.—. Les intéressés sont priés de s'inscrire jusqu'au 25 octobre au secrétariat de l'Ecole normale.

2. **Enseignement de l'arithmétique au degré inférieur,** donné par M. Laurent Pauli, directeur de l'Ecole normale, le vendredi de 17 h. 15 à 18 h., à la salle de physique du Gymnase cantonal, du 7 novembre au 12 décembre. Chaque leçon sera suivie d'un entretien.

Finance d'inscription : Fr. 5.—. Les participants sont priés de s'inscrire jusqu'au 3 novembre au secrétariat de l'Ecole normale.

3. **La formation d'esprit expérimentale chez l'enfant et l'adolescent,** cours donné par Mlle B. Inhelder, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation à Genève, collaboratrice de M. le professeur Jean Piaget,

le vendredi de 17 h. 15 à 18 h., dans la salle de physique du Gymnase cantonal, du 23 janvier 1953 au 27 février 1953.

Finance d'inscription : Fr. 5.—. Les participants sont priés de s'inscrire au secrétariat du Gymnase cantonal jusqu'au 14 janvier.

Ces 3 cours sont destinés au corps enseignant du Vignoble, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers. Le département est disposé à rembourser aux participants qui n'habitent pas Neuchâtel ou sa banlieue, une partie de leurs frais de déplacement.

Les cours 1 et 2 seront répétés ultérieurement à La Chaux-de-Fonds pour le corps enseignant des Montagnes.

La direction de l'Ecole normale : *L. Pauli.*

MISE AU CONCOURS

Buttes, classe de Mont vers Vent. Inscriptions jusqu'au 18 octobre 1952.

JURA BERNOIS

BREVET SECONDAIRE

Du 22 au 25 septembre ont eu lieu à Porrentruy les examens du brevet de maître secondaire. En voici les résultats :

Brevet littéraire complet : Mlle Terrier, Courgenay ; MM. Gerber, St-Imier ; Junod, Delémont ; Moeschler, Tavannes ; Richon, Court.

Examen théorique : MM. Michel, Cornol, en français, allemand, histoire et latin ; Greppin, Moutier, en gymnastique et chant.

Gymnastique : Mlle Benoît, Tramelan ; Mlle Maître, Tavannes ; MM. Comte, Courtételle et Jolidon, Moutier.

Tous ces candidats ont subi les épreuves avec succès. Qu'ils veuillent bien accepter nos félicitations et nos vœux !

COMMUNIQUÉ

XIVe CAMP DE CHEFS DES UNIONS CADETTES ROMANDES

Le camp de Vaumarcus a recueilli quelque 350 instructeurs et adjoints des Unions cadettes romandes de garçons. Cette réunion bisannuelle permet aux responsables des mouvements des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et du Jura bernois de préparer ensemble le programme de l'hiver, de renouer des liens d'amitié et d'approfondir aussi bien leurs connaissances techniques que leur foi chrétienne.

Des cours théoriques pratiques sur l'éducation nouvelle, les jeux, le chant, les travaux manuels, la topographie, les moteurs, le secourisme furent donnés par des spécialistes. Le programme de l'hiver fut présenté par MM. Borel, aumônier, et Pipy, professeur. Le culte fut présidé par l'agent vaudois M. P.-A. Jaccard et M. Edward Howell, héros et auteur du livre « S'évader pour vivre », étudié par les Unions cadettes l'hiver passé, vint apporter dans une interview passionnante les prolongements actuels à son ouvrage et laissa aux chefs cadets un message chrétien. Sur quoi le président cantonal genevois Hochstrasser prononça la clôture de ce XIVe camp romand.

Partie pédagogique

LA CRISE ZURICOISE DE 1436 à 1450

2e partie : Le retour à la concorde (Voir Educateur Nos 13, 29 et 33)

II. De l'armistice à la réconciliation

La conclusion de l'armistice de Constance, le 12 juin 1446, on l'a déjà dit, ne résolvait nullement le conflit entre les Confédérés. Toutefois, en le transférant du plan de la violence à celui de la diplomatie, elle en diminuait sensiblement la virulence, et surtout elle rendait possibles les compromis entre les points de vue opposés, ce que la guerre a justement pour but d'empêcher puisqu'elle vise à imposer par la force au vaincu la volonté du vainqueur.

On le vit bien à la relative facilité avec laquelle fut organisée et accomplie la seconde étape du retour à la paix, c'est-à-dire l'arbitrage qui trancha la question de la violation commise par Zurich de son pacte avec les quatre premiers cantons quand, au début de la crise, il s'était refusé à en appliquer la clause arbitrale.

Comme ils s'y étaient engagés dans la convention élaborée à Constance, les deux adversaires s'entendirent bientôt pour désigner l'arbitre. Il semble que la personne de Pierre d'Argun se soit d'emblée imposée. Bien que l'importante ville d'Augsbourg, dont ce riche marchand avait été naguère le bourgmestre, se fût montrée favorable aux sept cantons au cours des tentatives de médiation qui avaient précédé l'armistice, les Zuricois ne firent aucune opposition à ce choix et se soumirent, semble-t-il, sans protestation au verdict qui condamnait leur attitude anti-confédérale de 1438 à 1440.

La sentence de Pierre d'Argun ne faisait pas que trancher une question de droit. Elle restaurait du même coup l'autorité du pacte de 1351 sur les Zuricois et les réintégrait par conséquent dans une certaine mesure dans le groupe des républiques du Plateau.

Un gros obstacle restait néanmoins à franchir avant que Zurich pût être de nouveau considéré comme un canton et invité à participer aux diètes fédérales : son traité d'alliance avec l'Autriche. La lutte opiniâtre que depuis cent cinquante ans la petite ligue avait menée contre les puissants et envahissants Habsbourg avait fait de ceux-ci non seulement leur ennemi No 1, mais le principal artisan de sa fondation, de son extension et de sa solidité, en un mot sa raison d'être. C'est en effet tout d'abord pour mieux se soustraire à leur emprise ou menaçante ou déjà subie que les petites communautés s'étaient unies les unes aux autres. Aussi, même si la formule employée dans le pacte de 1351 reconnaissait pleine liberté aux Zuricois dans leur politique extérieure, ils n'en avaient pas moins de toute évidence passé d'un camp dans l'autre, donc trahi, en s'alliant avec l'Autriche en 1442.

Au point de vue juridique, la position des deux parties était exactement l'inverse de celle qu'avait eue à apprécier Pierre d'Argun. Les sept cantons, excipant cette fois de l'esprit du pacte, déclaraient l'al-

liance autrichienne incompatible avec la solidarité confédérale, tandis que Zurich, se cramponnant à la lettre, affirmait n'avoir par cette alliance violé aucun engagement contraire ; le fait que c'étaient les sept cantons qui avaient pris l'initiative des hostilités ne prouvait-il même pas que la rupture du lien confédéral leur était imputable ?

Si les Zuricois s'obstinèrent si longtemps dans cette attitude théoriquement indéfendable, au point que pendant plus de deux ans les négociations ne firent aucun progrès, c'est probablement parce qu'ils prévoyaient que de la solution donnée à cette question de droit dépendait aussi celle du problème particulièrement grave pour eux du paiement des indemnités que chacune des deux parties réclamait au titre des dépenses causées par une guerre dont l'autre était responsable — indemnités considérables, comme bien on pense : pendant quatre ans les sept cantons avaient eu à soutenir contre Zurich, contre la noblesse autrichienne et, momentanément, contre les Armagnacs, un effort militaire épuisant ; d'autre part, la plus grande partie du pays zuricois avait été dévastée et l'industrie qui faisait vivre la ville presque entièrement paralysée.

L'impasse était théoriquement sans issue. Les Confédérés ne pouvaient permettre à Zurich de reprendre sa place au milieu d'eux tant qu'il se considérerait comme autorisé par un pacte à faire cause commune avec la puissance contre laquelle s'était forgée et développée leur Confédération. Ils exigeaient donc que l'interprétation de la phrase objet du litige fût explicitement et définitivement tranchée et, à cet effet, soumise à un jugement arbitral. Mais, du fait de la sentence de Pierre d'Argun, le pacte de 1351 réglait de nouveau les relations politiques de Zurich avec les cantons et par conséquent, aux termes de l'article 9, seul un Confédéré pourrait être pris pour arbitre. Or pouvait-on s'imaginer qu'un magistrat suisse se prononcerait en faveur d'une thèse selon laquelle son canton avait fauté en s'opposant de toutes ses forces au rétablissement, grâce à la volte-face politique des Zuricois, de l'hégémonie autrichienne sur le Plateau ? Toutefois, c'est justement aussi parce que cela était impossible que la ville coupable s'opposait à un arbitrage dont la conséquence prévisible serait de rendre sa situation financière encore plus désastreuse ; et comme le consentement préalable des deux parties était nécessaire pour que s'organise un arbitrage, cette opposition bloquait toute l'entreprise de réconciliation.

Un geste de bonne volonté fait à une conférence tenue à Baden en novembre 1449, donc plus de trois ans après la conclusion de l'armistice, permit enfin de tourner cet obstacle. Pour dispenser les Zuricois d'avoir à désigner eux-mêmes, en accord avec leurs adversaires, l'arbitre chargé de les juger, les sept cantons proposèrent que ce choix fût confié au Conseil d'une ville souabe ; et pour leur faciliter à l'avance la condamnation prévue, ils décidèrent qu'aucune indemnité ne serait exigée de Zurich s'il était reconnu coupable, tandis qu'au cas contraire, ils lui paieraient celle qu'il réclamait.

On aimerait savoir qui suggéra cette solution grâce à laquelle les

Zuricois cessèrent de s'opposer au dernier acte, à la fois humiliant et libérateur, de cette longue procédure de réconciliation.

Aucun texte ne nous le permet. Mais on est en droit de penser que celui qui s'en fit l'organe dans la commission des quatre négociateurs — venait-elle de lui-même ? — est le Lucernois Pierre Goldschmid. On ne peut en effet l'attribuer au représentant de Schwytz — c'était maintenant le fils d'Ital Reding — vu l'âpreté, étrangère à tout esprit confédéral, qui inspira la politique de ce canton du début jusqu'à la fin de cette crise. On serait même plutôt tenté de s'étonner qu'il se soit rallié à cette concession financière si l'on ne se rappelait pas que Schwytz avait été considérablement agrandi au cours du conflit avec Zurich : conjointement avec Glaris il s'était assuré un important morceau du comté de Toggenbourg — il le perdit du reste en 1798 au profit de l'éphémère canton de la Linth, duquel il passa en 1803 à celui de St-Gall ; — et la partie de la côte sud du lac de Zurich qu'il avait envahie en 1440 lui était restée acquise malgré tous les efforts des Zuricois et même des autres cantons pour en obtenir la restitution.

Quoi qu'il en soit de l'origine de la proposition des sept cantons, l'esprit confédéral triompha grâce à elle de l'obstacle que l'obstination égoïste des deux cantons rivaux continuait, treize ans après la liquidation de l'héritage toggenbourgeois, à mettre au rétablissement de la paix.

A partir de ce moment les ultimes étapes à franchir pour atteindre le but se suivirent à un rythme relativement rapide : en janvier 1450 l'accord se fit, sur la base des propositions de novembre, entre les quatre négociateurs — un Lucernois, un Schwytzois et deux Zuricois — attelés depuis 1446 à l'œuvre de réconciliation des deux parties qui les avaient conviées à cet effet. Ce projet fut sans doute soumis dans les semaines qui suivirent à l'examen détaillé des cantons et ratifiés par leurs langsgemeindes — dans les cantons ruraux — leurs conseils généraux — dans les cantons citadins, car à Cappel, le 8 avril, transcrit sur parchemin, il fut solennellement muni des sceaux des quatre négociateurs et des cantons : la paix était enfin officiellement signée entre les Confédérés.

Un mois plus tard ces mêmes quatre commissaires, n'ayant, comme prévu, pas pu se mettre d'accord pour la désignation de l'arbitre chargé de juger l'alliance de Zurich avec l'Autriche, priaient le conseil de la petite ville souabe d'Uberlingen, au bord du lac de Constance, de le faire à leur place : son choix se porta sur Henri de Bubenberg, avoyer de Berne. Après avoir consacré quelques semaines à instruire toute l'affaire, celui-ci prononça le 13 juillet la sentence arbitrale qui déclarait incompatibles l'alliance de Zurich avec l'Autriche d'une part, et son appartenance à la Confédération, de l'autre.

Il ne restait plus qu'un acte à accomplir pour achever cette longue entreprise de réconciliation : le renouvellement des engagements de fidélité mutuelle rompus par Zurich sept ans auparavant. Cette cérémonie eut lieu le 24 août ; on s'imagine sans peine la gravité qu'elle revêtit du fait des circonstances.

Tout d'abord l'assemblée des bourgeois de Zurich vota la renonciation officielle au traité d'alliance avec les Habsbourg. Puis, en présence des délégués de tous les autres cantons et lecture ayant été faite de ce pacte de 1351 dont à deux reprises Zurich avait violé les stipulations, attirant par là tant de malheurs sur la Confédération toute entière, l'assemblée jura de se reconnaître à nouveau liée par lui pour toujours. A leur tour les représentants des autres cantons prêtèrent, par la voix et par le geste consacré — le bras droit levé et les trois premiers doigts tendus — le même solennel serment. Zurich était réintégré dans la Confédération.

Et de ce fait était résorbée la crise zuricoise qui, de 1436 à 1450, avait failli causer l'effondrement de la ligue des petites républiques suisses.

D. Lasserre.

L'OBSESSION DU STYLE CHEZ RAMUZ

En adoptant telle manière, tel style, on peut se demander, malgré tout, ce qu'au fond Ramuz a voulu rendre, à quoi il a voulu se conformer. La question, là aussi, reste très complexe. Car Ramuz a longtemps erré dans cette laborieuse recherche qui a duré plusieurs années.

Ce style vaudois dont il a tant rêvé était avant tout, évidemment un style de vaudois-paysan :

Ce magnifique grand style dont j'ai rêvé.

Mais il a pensé aussi à ses vignerons de Lavaux, à « Cully, sa ville ».

Une petite ville est là... j'entends qu'on s'entretienne avec elle un petit peu, dans sa langue à elle...

Ailleurs, c'est le lac qu'il veut exprimer. Dans « Raison d'Etre », je lis entre autre :

Fidélité au lac surtout qui détermine un climat, des productions, certains travaux, une mentalité, des gestes ; qui nous relie au midi, qui est le midi...

Ailleurs il pense au Rhône, à quelque langage d'oc spécifiquement rhodanien :

Parlant ta langue, ô Rhône, pour te dire, disant les hommes, disant les choses, disant les productions.

. . . . . .

Je tâche de montrer une nature, une manière d'être, une manière de parler... c'est la langue d'oc... langue d'oc dans l'allure, langue d'oc dans l'accent.

Ailleurs encore, c'est à tous les humbles qu'il pense, à tous ces gens de métier, à tous ces « petits » qu'il a appelés ses amis.

... des faucheurs, des semeurs, des laboureurs... et un vieux qui s'est mis aux rames... C'est eux, ce sont mes personnages... Je suis leur écolier... ils sont mes maîtres...

Et on finit par sentir, par deviner que c'est à l'élémentaire, au primitif que tout cela nous ramène. Car c'est toujours là qu'il faut revenir. Ramuz a la passion, la hantise du primitif ; il n'en a, au fond, que pour

lui ; il ne veut exprimer que lui. Son langage, c'est le tout simple langage des simples, la langue parlée, spontanée, lente de ceux qui n'ont pas encore subi l'influence des livres, de l'école. C'est-à-dire que ce langage de primitif n'est, en réalité, qu'un langage d'enfant, son langage à lui d'enfant. Car son style, il l'a moins inventé qu'il ne l'a redécouvert en lui. Le long voyage qu'a fait un Gauguin pour retrouver aux îles Marquises, l'âme primitive, Ramuz l'a fait en lui-même. Il y est longuement, patiemment descendu jusqu'à « une nature qui subsistait en dessous », jusqu'à l'enfant...

Quand l'enfant raconte (comme le primitif) il n'a aucun souci de s'exprimer par des phrases qui ont un commencement et une fin. Il ne coupe pas. Il ne sépare pas. Il relie tout et surtout par des procédés à lui, par des « et », des « et puis », des « et alors » qu'il répète indéfiniment. D'autre part, pour l'enfant, l'impression n'est pas épuisée quand la chose n'est dite qu'une fois. Il éprouve le besoin de répéter.

Il ne lui suffit pas, non plus, de dire que les choses sont, mais il veut toujours souligner que les choses sont « venues ».

Raymonde a six ans. Elle est très visuelle. Elle aime surtout à revoir, à imaginer. Elle aime à exprimer à haute voix ce qu'elle voit, ce qu'elle ressent. Sa maman l'écoute et s'amuse parfois à transcrire ce que dit sa fillette. Si je relève ici telle de ses réflexions, c'est que je retrouve dans ce langage d'enfant quelque chose de ce primitif ramuzien :

Gentille branche, tu as du feuillage et beaucoup de fleurs, beaucoup de fleurs qui sont venues.

MENUISERIE CUENDET

Mobiliers scolaires et Agencements de classes en tous genres et aux meilleures conditions

BOIS-GENTIL LAUSANNE - TÉLÉPHONE 24 10 03

ANDRÉ CUENDET MAITRISE ✠ FÉDÉRALE

L'Application des méthodes actives

à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

Ouvrons au hasard « Salutation Paysanne » :

L'on ne voit pas sa tête à cause d'un grand chapeau qu'il a.

. . . . . .

Il y avait eu sa voix un instant, puis il n'y avait même plus eu sa voix. Il y avait eu une autre voix, c'est une autre voix qui était venue.

Style d'enfant, en effet ; mais pas seulement style d'enfant, car Ramuz va plus loin. Il voudrait s'exprimer comme un homme, mais qui aurait gardé quelque chose de l'enfant.

Il faudrait que l'homme ajoutât à l'enfant sans se déprendre de lui, que l'enfant subsistât au dedans de l'homme, qu'il fût une base où construire par adjonctions successives, mais qui ne le détruiraient pas, comme il arrive. Il ne faut pas être seulement un primitif, mais il faut être aussi un primitif.

Ramuz voudrait, par delà le cultivé qui est l'homme d'un temps et d'un lieu, rejoindre le primitif qui est l'homme de partout et de toujours. Il voudrait, en remontant jusqu'aux vignerons de Lavaux, ses ancêtres, enraciner son style dans une terre, dans l'authentique, le retremper un peu dans sa source, le ramener à ses origines.

Là est l'originalité de ce style et souvent aussi sa grandeur. Langue de primitif, langue parlée plutôt qu'écrite et qu'il faut entendre plutôt que lire. On l'a dit : si elle fatigue parfois celui qui la lit, elle charme celui qui l'entend. Il le sait bien celui qui a eu le privilège d'entendre Ramuz se lire.

Lucien Girardet (Notre Ramuz).

2 nouveautés essentielles pour les Maîtresses enfantines et des premières classes primaires.

JEU DE LECTURE (200 dessins en couleur, présentés en 4 planches par difficulté progressive) **Fr. 10.40.** La liste des mots accompagnant les dessins, tirage à part, grandes lettres, **Fr. 2.—.**

LE BOIS CHARMANT, par Isabelle Jaccard, (26 récits inédits à raconter aux enfants) **Fr. 3.65.**

viennent de paraître aux

EDITIONS LABOR & FIDES

24 Bourg-de-Four, Genève, en vente chez votre libraire.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

La bonne adresse pour votre ameublement neuf

Choix de 200 mobiliers neufs du simple au luxe

Occasions provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion
Magasin, route de Genève 19

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :
LE CORPS HUMAIN Fr. 6.— ZOOLOGIE Fr. 6.— BOTANIQUE Fr. 4.50

en feuilles détachées 10 à 6 cent.
F. FISCHER ZURICH 6
Turnerstr. 14

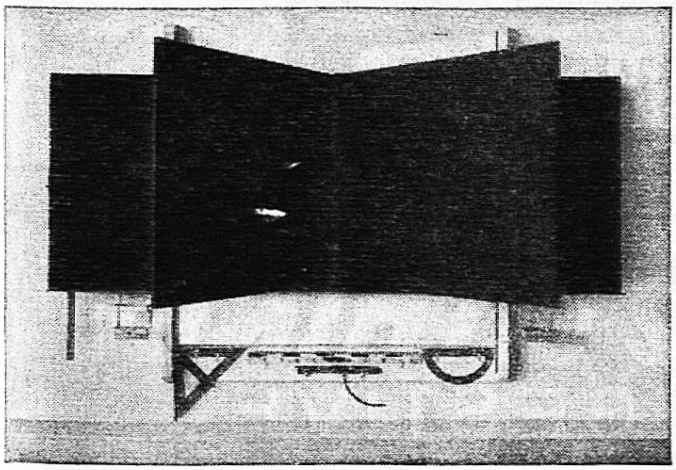

Hunziker Söhne
THALWIL
Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres !

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

MONTREUX, 25 octobre 1952 LXXXVIIIe année — N° 36

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

5 lots de 20.000
gagné!
le 8 nov.
LOTERIE ROMANDE
Pam

Tricotages
et sous-vêtements de qualité
Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE
Envois à choix

Classes de raccordement
aux différents degrés de
l'Ecole
de Commerce
Ecole Piotet
Pontaise 15
Téléphone 24.14.27

PAPETERIE ST-LAURENT
Charles Krieg
Tout pour les travaux manuels
21, rue St-Laurent LAUSANNE Téléphone 23 55 77

Vos imprimés
seront exécutés avec goût par l'
IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX

la biscuiterie
Suisse
ultra moderne
DORIA
1 Million
de biscuits
par jour